



RCS : BESANCON  
Code greffe : 2501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

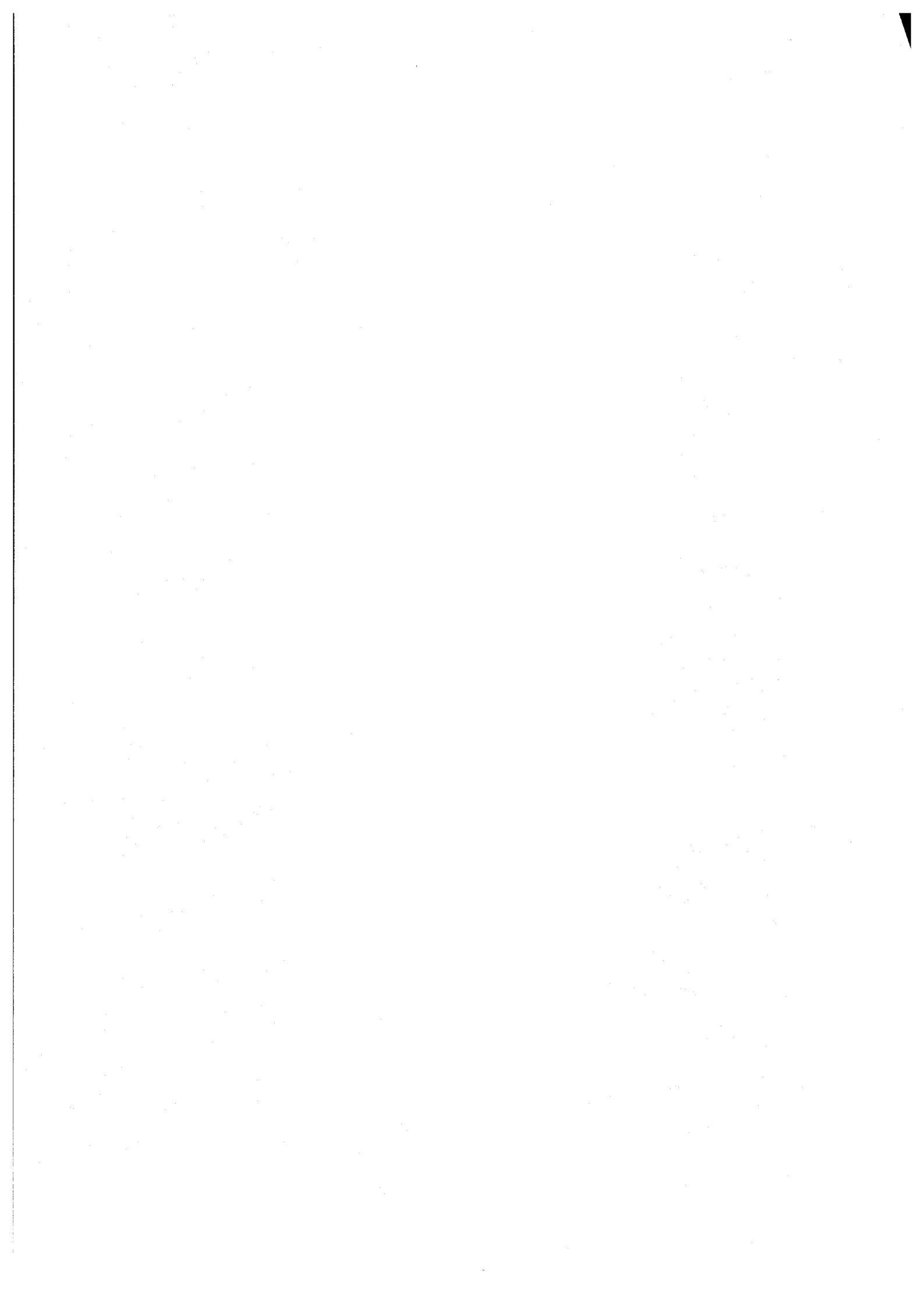
## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BESANCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1966 B 00034  
Numéro SIREN : 662 820 349  
Nom ou dénomination : PROCOMPTA

Ce dépôt a été enregistré le 15/07/2013 sous le numéro de dépôt 2467



**PROCOMPTA**  
**Société par actions simplifiée au capital de 560 000 euros**  
**Siège social : 6, rue de Franche-Comté , 25480 ECOLE VALENTIN**  
**SIREN 662 820 349 RCS BESANCON**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 24 MAI 2013**

L'an deux mil treize,

Le vingt-quatre mai,

A 14 heures,

Les associés de la société PROCOMPTA se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 6, rue de Franche-Comté 25480 ECOLE VALENTIN, sur convocation faite à chaque associé.

Il a été établie une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre-Alain BARTHELEMY, en sa qualité de Président de la Société.

La société MARCEL PEIFFER AUDIT, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente excusée.

Madame Michèle POUX, membre de la délégation unique du personnel, est excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 14 000 actions sur les 14 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,

Pb3

D42

SRG

JK

OBR

(7)

- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

Il indique en outre que les mêmes documents et renseignements ont été communiqués dans les mêmes délais aux membres du Comité d'entreprise.

A la suite de cette communication, le Comité d'entreprise n'a présenté aucune observation.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

-Nomination de trois Directeurs Généraux,

- Questions diverses,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de nommer, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directeurs Généraux de la Société, sans limitation de durée :

1/ Monsieur Patrick ROBERT

Né le 07/11/1951 à BESANCON (25)

De nationalité française

Demeurant 5, rue des Frères Chaffanjon - 25000 BESANCON

PAR

m32

SRG

J

E

03A

2/ Monsieur Bruno GUYON  
Né le 04/05/1964 à SAARBURG (Allemagne)  
De nationalité française  
Demeurant 5, rue des Frères Lumières – 25300 PONTARLIER

3/ Monsieur Frédéric BRETILLOT  
Né le 28/06/1973 à BESANCON (25)  
De nationalité française  
Demeurant 30, rue Jeanne Antide Thouret – 25000 BESANCON

Conformément aux dispositions des statuts, Messieurs Patrick ROBERT, Bruno GUYON et Frédéric BRETILLOT disposeront des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux statuts, Messieurs Patrick ROBERT, Bruno GUYON et Frédéric BRETILLOT auront comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Leurs fonctions seront exercées à titre gratuit, jusqu'à décision contraire des associés.

Messieurs Patrick ROBERT, Bruno GUYON et Frédéric BRETILLOT ainsi nommés acceptent les fonctions de Directeur Général et déclarent, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

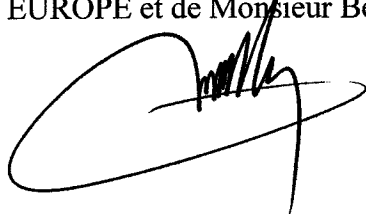
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés présents et représentés.

Monsieur Pierre-Alain BARTHELEMY  
Agissant en son nom et pour son compte

Et au nom et pour le compte de la Société ACPE - AUDIT CONSEIL PARTENAIRES  
EUROPE et de Monsieur Bernard ZWIBEL

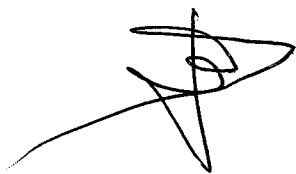


BAB

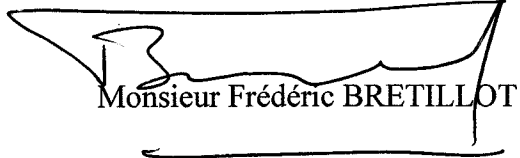
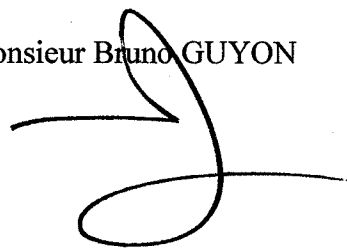
SRG OBA

J F

Monsieur Patrick ROBERT



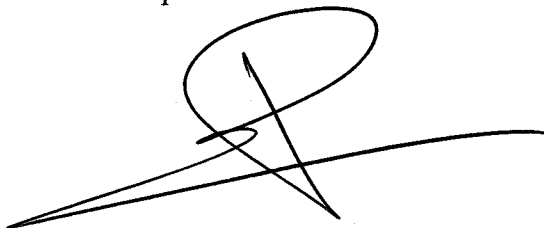
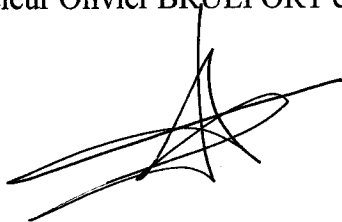
Monsieur Bruno GUYON



Monsieur Frédéric BRETILLOT

La société AFCI EXPERTISE

Représentée par Monsieur Olivier BRULPORT et Monsieur Stéphane ROUSSEL-GALLE



**PROCOMPTA**

Société par actions simplifiée au capital de 560 000 euros  
Siège social : 6, rue de Franche-Comté, 25480 ECOLE VALENTIN  
SIREN 662 820 349 RCS BESANCON

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 24/05/2013, il résulte que :

- Monsieur Patrick ROBERT, demeurant 5, rue des Frères Chaffanjon, 25000 BESANCON,
- Monsieur Bruno GUYON, demeurant 5, rue des Frères Lumières - 25300 PONTARLIER,
- Monsieur Frédéric BRETILLOT, demeurant 30, rue Jeanne Antide Thouret - 25000 BESANCON,

ont été nommés en qualité de Directeurs Généraux pour un durée illimitée.

POUR AVIS  
Le Président

Annonce légale à paraître  
dans la Terre de Chez nous  
du 05-07-13, n° 3494

SOCIÉTÉ COMTOISE D'ÉDITION ET D'INFORMATION  
LA TERRE DE CHEZ NOUS  
130 bis rue de Belfort - BP 939  
25021 BESANCON CEDEX  
Tél. 03 81 65 52 52 - Fax 03 81 50 07 42